



Rapport de la commission d'urbanisme - préavis 19/2018 Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission d'urbanisme, ci-après la CUR, composée de Mesdames Isabel Loewer et Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente, de Messieurs Jean-Yves Chapuis, Daniel Dupasquier, Lothar Helm, François Morier et Gabriel Racciatti, s'est réunie le lundi 7 mai 2018 pour étudier le préavis 19/2018. Avant la réunion et à la demande de la Présidente, une visite du collège a été effectuée le même jour, en présence de la Municipalité et de M. Olivier Lyon, architecte conseil, qui a répondu à différentes questions des membres lors de la visite. Lors de cette dernière, la CUR a pu constater qu'après presque 50 ans de services et des travaux d'entretien réguliers, le collège est dans un état général tout à fait satisfaisant. Nous remercions également le Municipal responsable, M. Luigi Mancini, accompagné de Mme la Municipale Claudia Perrin pour la partie école, d'avoir ensuite complété les explications et répondu aux questions additionnelles, qui nous ont permis de rédiger le présent rapport.

En préambule et avant de rendre ses conclusions, la CUR relève qu'elle a apprécié d'être désignée et d'officialier comme commission technique dans ce dossier en lien avec le développement de notre commune. Elle tient à souligner qu'elle trouve tout à fait judicieux d'avoir étudié la possibilité de maintenir le collège actuel en activité. Ceci permettra une étude plus pointue des besoins en infrastructures scolaires, avec des projections d'enclassements réalistes qui aboutiront, dans un proche avenir, à la présentation d'un nouveau préavis pour de futures classes.

Pour en revenir au préavis qui nous intéresse, la commission commentera les différentes rubriques citées au point no.4 dudit préavis, en indiquant si les travaux mentionnés se justifient ou pas.

Points 3.1 à 3.5 : la visite du collège a conforté la CUR que les travaux proposés sont justifiés et suffisants pour maintenir la sécurité actuelle. Concernant les normes parasismiques, même si le risque zéro n'existe pas, la probabilité qu'un séisme survienne à Romanel dans les 10 prochaines années est faible, point attesté par un rapport demandé par la Municipalité. Ce rapport relève également qu'en cas de prolongation de la durée de vie de 10 ans, il n'est pas nécessaire d'entreprendre de travaux de sécurisation. Nous rejoignons donc l'avis de la Municipalité de ne pas entreprendre de travaux puisqu'ils ne sont pas obligatoires.

Point 3.6 – installations de chauffage et sanitaire : la CUR encourage un changement immédiat de la chaudière à mazout, ce qui permettra d'optimiser l'installation déjà vieillotte et de l'amortir sur 10 ans. A noter que les travaux d'évacuation des eaux et l'installation d'une pompe ont déjà été effectués en urgence, ce qui nous a paru tout à fait nécessaire en raison de la configuration de locaux situés à 3 mètres en dessous du sol.

Point 3.7 – Enveloppe du bâtiment, façades et toitures : ce point a suscité le plus de discussions au sein de la CUR puisqu'il représente le poste le plus important des travaux. La CUR ne devant pas se prononcer sur la partie financière, elle analysera cette rubrique d'un point de vue technique. Comme l'indique le préavis, l'état actuel extérieur du bâtiment ne

présente pas de risque quant à la poursuite de son exploitation pendant encore 10 ans. Toutefois, dans la perspective d'offrir aux usagers un environnement agréable, la CUR se rallie à la proposition de la Municipalité de changer les plaques actuelles qui contiennent de l'amiante, par de nouvelles plus adaptées, ainsi que de poser une nouvelle isolation thermique, en espérant que la subvention de l'Etat pourra être obtenue (estimée à env. Fr. 35'000.-). A noter que les travaux prévus ne touchent qu'une partie des façades (env. 500 m2) et que selon les informations obtenues de la Municipalité, le montant de Fr. 173'000.- TTC comprend la dépose et l'évacuation (taxe de décharge et recyclage des plaques Eternit), ainsi que la pose de la nouvelle façade, y compris les travaux de ferblanterie.

Point 3.8 – Revêtements intérieurs : la visite de différentes classes nous a permis de constater qu'elles sont dans un état tout à fait acceptable. Il est vrai que le sol en résine présente de nombreuses traces et que les moquettes ne sont plus adaptées, en termes d'hygiène et d'entretien. La CUR approuve le remplacement des sols actuels par du linoléum à base d'huile de lin, revêtement plus sain que le PVC, ceci dans toutes les classes. Cette surface sera plus adéquate et réduira le temps consacré au nettoyage des sols. Les fenêtres et leurs encadrements remplacés récemment, sont encore utilisables pendant les 10 prochaines années. Toutefois, les joints qui débordent des encadrements, suite à une finition "approximative" font peine à voir. La CUR recommande donc de profiter des futurs travaux pour corriger ce point.

Points 3.9 à 3.14 : ces points n'apportent pas de commentaires particuliers si ce n'est la rubrique 3.11 qui a interpellé la CUR par rapport à la mention « géomètre ». En effet, au vu des travaux envisagés, l'intervention d'un géomètre nous paraissait peu ou pas justifiée. Après renseignements pris auprès de l'architecte, il s'avère que seuls Fr. 1'400.- ont été budgétés pour la partie « géomètre » pour des frais éventuels, mais fort probablement pas utilisés. A noter également que les Fr. 10'000.- au point 3.13 ont déjà été dépensés, ceci en lien avec le point 3.1 du préavis.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 19/2018 adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No. 19/2018 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 550'000.- TTC pour la réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel, le 13 mai 2018

Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente

Isabel Loewer

Jean-Yves Chapuis

Daniel Dupasquier

Lothar Helm

Gabriel Racciatti

François Morier

B.Nsir
.....
IL
.....
Chapuis
.....
Dupasquier
.....
Lothar Helm
.....
Gabriel Racciatti
.....
François Morier
.....